

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 04 février 2019 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2019-01-21

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois de janvier de l'an deux mille dix-neuf à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents:

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no.1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5

formant quorum sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Annie Gagnon;

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Le maire Éric Charbonneau et la conseillère Pierrette Lajoie ont motivé leur absence.

Rs.2019-01-001

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 21 janvier 2019 avec la modification suivante :

AJOUTER :

8.3 Résolution pour autoriser la signature du formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet assujetti à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-002

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 ET 20 DÉCEMBRE 2018 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires tenues les 17 et 20 décembre 2018 et de la séance ordinaire tenue le 17 décembre 2018, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter les procès-verbaux des séances extraordinaires du 17 et 20 décembre 2018 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2018 tels que rédigés par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2019-01-003

INVITATION AU SOUPER ANNUEL DE LA PAROISSE ST-ANDRÉ.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 60 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Fabrique de la Paroisse St-André pour l'achat de deux (2) billets à 30,00 \$, afin de permettre à deux personnes d'assister au souper annuel de la Paroisse St-André, qui aura lieu le 2 février prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-004

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA SOCIÉTÉ ALZHEIMER DE GRANBY ET RÉGION INC.

Attendu que la participation de la Ville est sollicitée pour donner un don;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 100 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Société Alzheimer de Granby et région Inc. à titre de donation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA BOUTIQUE LINGERIE CHOINIÈRE.

Une demande de commandite est déposée par la boutique Lingerie Choinière, pour l'organisation d'un défilé de mode, au profit de la Fondation du cancer du sein, qui se tiendra le 30 mars 2019 au Centre Sportif d'Acton Vale.

Le conseil en prend acte.

Rs.2019-01-005

INVITATION À UNE DÉGUSTATION GASTRONOMIQUE VINS ET FROMAGES ORGANISÉE PAR LA FOIRE AGROALIMENTAIRE DE LA

RÉGION D'ACTON.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 350 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 à Foire agroalimentaire de la région d'Acton, pour l'achat de cinq (5) billets au coût de 70,00 \$ chacun, pour assister à la « Dégustation gastronomique vins et fromages » qui aura lieu le 16 février 2019, au Centre sportif d'Acton Vale, salle 5.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 001-2019.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 001-2019 ayant pour objet d'augmenter le montant destiné au fonds de roulement;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement 001-2019 ayant pour objet d'augmenter le montant destiné au fonds de roulement », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2019-01-006

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 002-2019 ET DÉTERMINER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 002-2019 ayant pour titre « Règlement no. 002-2019 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale ».

Ce règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de revoir la superficie maximale des bâtiments accessoires détachés dans la zone 138»;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 4 février 2019 à 20;00 heures à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue

Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 002-2019.

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Suzanne Ledoux qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 002-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Suzanne Ledoux le projet de règlement intitulé : « Règlement 002-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

Rs.2019-01-007

FACTURATION DES QUOTES-PARTS DANS LES FONDS DE GARANTIE – REGROUPEMENT ESTRIE.

Attendu la réception de la facture numéro 142057 en date du 19 décembre 2018, relativement aux quotes-parts dans les fonds de garantie – Regroupement Estrie;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 22-10-100-001 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 36 295 \$ représentant les quotes-parts (biens et responsabilité) dans les fonds de garantie pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} décembre 2019;

D'autoriser le paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-419 à l'Union des municipalités du Québec, d'une somme de 475.47 \$ plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-008

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE SIGNATURE D'ENTENTE.

Attendu que la Ville d'Acton Vale est impliquée en défense dans un recours judiciaire numéro 750-17-002047-128 de la Cour supérieure;

Attendu que les défenderesses en arrière-arrière-arrière garantie ont été mises hors du dossier aux termes d'un jugement rendu le 14 janvier 2016;

Attendu les échanges entre leurs avocats et ceux de la Ville concernant l'effet de ce jugement;

Attendu qu'il y a lieu d'accorder une quittance à ces défenderesses en arrière-arrière-arrière garantie;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le conseil municipal autorise ses avocats à confirmer aux défenderesses en arrière-arrière-arrière garantie dans le dossier numéro 750-17-002047-128 de la Cour supérieure leur mise hors du dossier suivant les conditions fixées entre les avocats des parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Service incendie – décembre 2018;
- b) Cahier d'enregistrement – Règlement 347-2018 « Règlement pour fixer le montant que la Ville peut dépenser à des fins industrielles ».

Le conseil prend acte.

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Services techniques
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2019-01-009

DEMANDE D'INSCRIPTION À UNE FORMATION DE LA COMAQ.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

- D'autoriser une dépense d'un montant de 1 030 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-160-00-454 à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec, afin de permettre à la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, et monsieur Éric Charbonneau, maire, d'assister à la formation « Les

organismes à but non lucratif et votre municipalité : Mode d'emploi et conseils pratiques » qui sera offerte le 20 mars 2019;

Que toutes les dépenses inhérentes pour assister à cette journée de formation soient payées aux participants à même le poste budgétaire 02-160-00-310.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-010

PROJET À ÊTRE DÉPOSÉ AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL DE LA MRC D'ACTON, DANS LE CADRE DU PROJET LOCAL ET RÉGIONAL – FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS.

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire déposer au Développement Économique et Local de la MRC d'Acton, dans le cadre du projet local et régional, un projet relatif à l'aménagement d'une aire de détente et d'amusement dans laquelle on retrouvera, entre autres, un nouveau parc de jeux d'eau;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à soumettre au Développement Économique et Local de la MRC d'Acton ledit projet et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-011

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION POUR RÉALISER UN PROJET ASSUJETTI À L'ARTICLE 32 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT.

Attendu qu'il y a lieu de faire la demande d'autorisation au MDDELCC en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour le projet du prolongement de la rue Industrielle;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale autorise la directrice générale à faire une demande d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec pour le projet du prolongement de la rue Industrielle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-012

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
• Liste des chèques émis et des paiements directs du 28-11-2018 au 31-12-2018	512 064.95 \$
• Paiements par AccèsD du 30-11-2018 au 31-12-2018	137 810.63 \$
• Salaires et REER pour le mois de décembre 2018	198 937.73 \$
Liste des comptes à payer :	
• Pour le mois de décembre 2018	100 590.69 \$
Grand Total	949 404.00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-013

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE LA VILLE D'ACTON VALE POUR L'ANNÉE 2019.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter la liste des dépenses incompressibles de la Ville d'Acton Vale pour l'année 2019, telle que soumise, au montant total de 4 794 078 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-014

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES PAIEMENTS DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser le paiement pour l'exercice 2019, dans des circonstances particulières :

1. Le paiement des dépenses incompressibles découlant d'une résolution autorisant ces dépenses.
2. Les paiements effectués aux fins de profiter d'un escompte ou afin de ne pas encourir de frais d'intérêt, de pénalité ou de coupure de service.
3. Le paiement des remboursements des dépenses aux employés afin de se conformer aux exigences des conventions collectives et/ou toute autre convention de travail.
4. Le paiement d'une dépense afin de se conformer à un contrat, à une entente, à un bail ou à la loi.

5. Le paiement d'une dépense reliée aux honoraires exigés pour les animations offertes à la bibliothèque municipale.
6. Les remboursements en capital et intérêts ainsi que l'escompte relativement à la dette à long terme.
7. Le remboursement de prêt au fonds de roulement tel que prévu au budget de l'exercice.
8. Le paiement des remboursements de trop-perçu et de toute somme à payer figurant comme passif.
9. Le paiement de certains déboursés aux institutions financières concernées lors de refinancements d'emprunts à long terme.
10. Le paiement de la quote-part à la MRC et à la RIGDRM.
11. Le paiement de la formation et/ou congrès afin de respecter la date limite d'inscription.
12. Le paiement pour l'entretien du passage à niveau.
13. Le renflouement des petites caisses.
14. Les autres cas d'exception approuvés par la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-015

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE PLACEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019 ET/OU TOUT AUTRE PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET DÉSIGNER LE SIGNATAIRE DESDITES DEMANDES.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte la responsabilité du Programme Emploi d'été Canada 2019 et/ou tout autre programme d'aide à l'emploi et que la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications soit autorisée au nom de la Ville d'Acton Vale à signer tout document officiel concernant le ou les programmes et ce, avec le Gouvernement du Canada;

Que la Ville d'Acton Vale s'engage par son représentant à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le ou les programmes soumis seraient subventionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-016

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'APPEL D'OFFRES, POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES.

Attendu que le contrat pour la fourniture de matériaux granulaires vient à échéance le 1^{er} mars 2019;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, **des soumissions par voie d'appel d'offres**, pour la fourniture de matériaux granulaires pour la période du 1er mars 2019 au 1er mars 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-017

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'INVITATION, POUR LA FOURNITURE DE DEUX CAMIONNETTES 2 X 4, ANNÉE 2019.

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, **des soumissions par voie d'invitation**, pour la fourniture de deux camionnettes 2 X 4, année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-018

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR SYSTÈMES URBAINS INC.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 19 049.16 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-600-10-000 à *Systèmes Urbains Inc.* pour l'installation de luminaires décoratifs de la phase III rue Pelchat, selon la facture no. 31051, émise le 31 décembre 2018 ;

De financer cette dépense à même les surplus affectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-019

RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DEMANDE DE SOUMISSION, PAR VOIE D'INVITATION, POUR LA FOURNITURE D'UN TRACTEUR À ATTELAGE FRONTAL NEUF, 2019.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs à demander pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, **des soumissions par voie d'invitation**, pour la fourniture d'un tracteur à attelage frontal neuf, 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-020

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN SYSTÈME DE CHRONOMÉTRAGE POUR LE DÉFI DES SEMELLES.

Attendu que la Ville a reçu, le 17 janvier 2019 des soumissions pour la location d'un système de chronométrage pour le Défi des Semelles, pour un contrat d'une durée de trois ans;

Attendu que deux (2) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions;

En conséquence, le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 4 350 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-447 pour la location d'un système de chronométrage pour le Défi des Semelles, pour un contrat d'une durée de trois ans;

- 2019 un montant de 1 500 \$, plus taxes;
- 2020 un montant de 1 450 \$, plus taxes;
- 2021 un montant de 1 400 \$, plus taxes.

De financer cette dépense à même le fonds général ;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Quid Chrono au coût de 4 350 \$ plus taxes, pour la location d'un système de chronométrage pour le Défi des Semelles, pour un contrat d'une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2019-01-021

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE À DEMANDER, PAR VOIE D'INVITATION, DES SOUMISSIONS POUR L'ACQUISITION D'APPAREIL DE PROTECTION RESPIRATOIRE ISOLANT ET AUTONOME (APRIA) 4 500 PSI.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le directeur du service incendie à demander, par voie d'invitation, des soumissions pour l'acquisition d'appareil de protection respiratoire isolant et autonome (APRIA) 4 500 psi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Madame la mairesse suppléante invite les personnes intéressées

présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après.

M. Patrick Doyle	Apporte des commentaires relativement à leur demande de dérogation mineure et soumet une nouvelle approche : conteneurs vs compacteurs.
------------------	---

Rs.2019-01-022

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 6.2.2, a été déposée par la compagnie Pâtisserie Gaudet Inc. afin que soit autorisée l'implantation de deux conteneurs-compacteurs dans la cour avant de leur immeuble situé au 1026, rue MacDonald à Acton Vale;

Attendu que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 6.2.2 prohibe l'installation de conteneurs dans la cour avant d'un immeuble et que l'installation de ce type d'équipement est autorisée seulement dans les cours latérales et arrière aux articles 6.2.3 et 6.2.4 du même règlement;

Attendu que l'installation de deux conteneurs-compacteurs dans la cour avant de cet immeuble situé au centre-ville pourrait occasionner un préjudice aux immeubles voisins dont les usages prédominants sont commerciaux et résidentiels;

Attendu que l'emplacement proposé pour les conteneurs-compacteurs est situé à plus ou moins 60 cm du trottoir et que lors des vidanges la voie publique serait complètement obstruée;

Attendu qu'il existe d'autres alternatives possibles et que le fait d'accorder la dérogation constituerait un précédent qui n'est pas souhaitable pour l'application future de la réglementation d'urbanisme.

Attendu la recommandation 049-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 26 décembre 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, il est résolu de reporter l'item 18.1 à une séance ultérieure pour étudier la nouvelle demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h16.

M. Michel Tétreault	• Demande est de combien la dette
---------------------	-----------------------------------

	de la Ville. • Demande si le taux d'imposition est de 3 ans ou de 6 ans.
--	---

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 17.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-sept minutes (20;17).

Annie Gagnon
Mairesse suppléante

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date